

Image not found or type unknown



procuration pour un partage d'héritage

Par **zeme**, le **20/03/2019** à **17:50**

Bonjour,

Le partage de la succession de mes parents entre leurs 18 héritiers se fera pour 14 d'entre eux par procuration.

le notaire facture chaque procuration 60 € TTC. Pouvez-vous me dire si ce montant est conforme aux dispositions du décret 2016-230 du 26 février 2016 ?

Avec toute ma considération